



CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 Décembre 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 20h35.

L'an deux mil vingt-trois,
Le quatorze décembre à vingt heures trente minutes :
Le Conseil municipal de la commune de MIREMONT 31190
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
À la Mairie de Miremont,
Sous la présidence de M. BAURENS Serge, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 08/12/2023

Secrétaire de séance : Sonia POBLE

Présents : BAURENS Serge, DIDIER Claude, MONIER Catherine, RAMOS Jean-Louis, POBLE Sonia, BOURGOUIN Jeannine, BILLA Thi-Mai, MEYER Gérald, COQUILLAT Laurence, LAJUX Xavier, CALMEL Thomas, MINATEL Thierry, DIDIER Éric.

Absents excusés :

Absents non excusés : CORET Alexandra, FRITZ Sandrine, FEDOU Emmanuelle.

Absents ayant donné pouvoir : FLORIVAL Guy donne pouvoir à COQUILLAT Laurence.

LAHCINI Yasmina donne pouvoir à BOURGOUIN Jeannine.

BOUTCHAKKOUCHT Hafid donne pouvoir à BILLA Thi-Mai.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 Octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

1- Recrutement d'agents contractuels au sein de la commune de Miremont – Accroissement temporaire d'activité, emploi saisonnier. Création de postes Année 2024 (55/23)

(01/1412/2023 – Personnel Communal)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 15 ; voix pour : 15, Voix contre : 0, Abstention : 0

Approuve la proposition de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à recruter en tant que besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par la loi du 12 mars 2012 pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles, palier un accroissement temporaire d'activité ou besoin saisonnier, à créer des postes en contrat à durée déterminée pour l'année 2024,

Mandate Monsieur le Maire à toute fin d'engagement de la procédure de recrutement correspondante,

Charge ce dernier de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au budget 2024 de la Commune de Miremont.

2- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet (56/23)

(02/1412/2023 – Personnel Communal)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 16 ; voix pour : 16, Voix contre : 0, Abstention : 0

Décide de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} février 2024,

- Le responsable de ce poste sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.
- Il sera chargé des fonctions d'encadrement périscolaire, de la surveillance des enfants pendant les services de restauration scolaire et d'entretien des locaux.
- la rémunération de cet agent sera celle fixée par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,

Mandate Monsieur le Maire à toute fin d'engagement de la procédure de recrutement correspondante,

Charge ce dernier de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au budget 2024 de la commune de Miremont.

3- Avis Conseil Municipal – Demande d'autorisation environnementale relative à la reconstruction et à l'extension de la station d'épuration d'Auterive (57/23)

(03/1412/2023 – Economie, Politique générale, Juridique)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 16 ; voix pour : 16, Voix contre : 0, Abstention : 0

Emet un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale relative à la reconstruction et à l'extension de la station d'épuration d'Auterive.

4- Approbation du contrat Bourg-centres Occitanie Pyrénées Méditerranée (58/23)

(04/1412/2023 – Intercommunalités)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 16 ; voix pour : 16, Voix contre : 0, Abstention : 0

Approuve le contrat Bourg-Centre Occitanie pour la Commune de Miremont,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

5- Equilibre Charges de Personnel – DM N°3 (59/23)

(05/1412/2023 – Comptabilité – Budget)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 16 ; voix pour : 16, Voix contre : 0, Abstention : 0

Approuve la décision modificative N°3 – Charges de Personnel et frais assimilés.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision Modificative N°3.

Séance levée à 21 h 05.

Fait à Miremont, le 15 Décembre 2023.

Le Maire,

Serge BAURENS.



Affiché le : 15/12/2023